

Annexe à la délibération n°2026 / 08

TABLEAU RECAPITULATIF FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ELUS

Elus	fontions	Taux par rapport à l'indice brut 1027	Montant brut mensuel	Montant Global brut
LAURENS Michel	Maire	46,50%	1 911,39	2 198,10
LACAN Jacky	1er Adjoint	19,30%	793,33	912,33
CLUZEL Annette	2ème Adjoint	19,30%	793,33	912,33
GRIMAL Pierre	3ème Adjoint	19,30%	793,33	912,33
VAYSSE Josette	4ème Adjoint	19,30%	793,33	912,33
GALTIER Denis	5ème Adjoint	19,30%	793,33	912,33
RECOULES Jean-Michel	Conseiller Municipal D	19,30%	793,33	912,33
TOTAL ENVELOPPE GLOBALE			6 671,37	

IB 1027 : 4110,52 au 01/01/2026		
rappel taux maxi autorisés par le décret	montant enveloppe globale autorisé par le décret	
Maire : 55,7% de 4 110,52 = 2 289,56 €	Maire 2 289,56 €	2 289,56 €
Adjoints : 21,38% de 4110,52 € = 878,83 €	Adjoints 878,83 €	4 394,15 €
	enveloppe globale 2026	6 683,71 €

pour notre strate démographique et selon le décret en vigueur :

l'enveloppe globale est calculée sur le montant maximum de l'indemnité du maire soit 2 289,56 €

et sur le montant maximum de 5 adjoints autorisés soit 878,83 X 5 adjoints soit 4 394,15 €